

Département  
VENDEE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne  
  
Commune de  
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Séance du 11 avril 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Date de la convocation du conseil : 5 avril 2024  
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. – BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - BERTAUD M-F. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. – Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - ROUSSET C.

Absents : Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.- Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K.

M. BERTHOMÉ F. – Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

**2024.37 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ACPG-CATM-OPEX pour l'acquisition d'un drapeau**

M. le Maire informe le conseil municipal que le Président de l'ACPG-CATM-OPEX sollicite une subvention exceptionnelle pour le remplacement du drapeau des anciens combattants.

En effet celui-ci avait été remis à son premier président, le Dr CROCHET à l'occasion du 11 novembre 1968.

M. CHEVRIER, président de l'ACPG-CATM-OPEX, fait savoir que le coût d'un nouveau drapeau s'élève à 1 308,00 € (mille trois cent huit euros) et qu'une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental, ainsi que du Conseil Régional.

Le dossier a été présenté en commission « Finances » le 5 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle à l'association ACPG-CATM-OPEX du montant de reste à charge,

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

15 AVR. 2024

S<sup>2</sup>LO

ID : 085-218502847-20240411-DEL2024\_37-DE

- **DE DIRE** que les crédits correspondants aux dépenses seront prélevés à l'article 6574 du budget principal de l'exercice en cours,
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**VOTE :**

**POUR : 25**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

